

## Le service « Expert » des Gîtes de France®

Nous mettons notre savoir-faire et notre expérience au service de tous les hébergeurs, quel que soit leur statut ou leur appartenance à un groupement, une enseigne, un label.

Notre fonction garantit au souscripteur une expertise indépendante proposant les solutions et les préconisations les plus pertinentes pour chaque hébergeur.

- 71% de votre chiffre d'affaire brut non imposable
- Priorité et meilleur positionnement sur les brochures et site web des offices de tourisme
- Une certification référant votre hébergement par son juste classement et sa qualité : un vrai plus pour vos clients
- Le service « Expert » des Gîtes de France, organisme accrédité par l'Etat, gère pour vous la procédure de classement.

Gîtes de France de Loire-Atlantique  
Service « Expert »  
9 rue Alessandro Volta - Bâtiment F6  
44481 CARQUEFOU Cedex

Tél : +33(0)2 51 72 95 67 ou +33(0)2 51 72 95 62  
Fax: +33(0)2 40 35 17 05

[relais@gites-de-france-44.fr](mailto:relais@gites-de-france-44.fr)

# CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME

**La certification  
«nouvelles normes»**  
aux mesures avantageuses  
sur le plan fiscal et commercial



LE SERVICE «EXPERT»

DES GÎTES DE FRANCE®



## QU'EST-CE QU'UN MEUBLÉ DE TOURISME ?

Un meuble de tourisme est une villa, un appartement ou un studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois (3 mois consécutifs maximum au même locataire) et qui n'y élit pas domicile.

## CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME

Il répond à des conditions minimales de confort et d'habitabilité fixées par décret.

Les meubles de tourisme font l'objet d'un **classement de 1 à 5 étoiles** fonctionnant selon un système de points, à l'instar des autres normes de classement des hébergements touristiques marchands, qui s'articule autour de 3 chapitres :

- Equipements et aménagements
- Service aux clients
- Accessibilité et développement durable

Les nouvelles normes de classement en vigueur depuis le 17 août 2010 ont pour objectif de renforcer la compétitivité du secteur en contribuant à l'amélioration des performances qualitatives et commerciales.

Le classement est facultatif et valable 5 ans.

## PROCÉDURE DE CLASSEMENT GÉRÉ PAR NOTRE SERVICE « EXPERT »

### 113 POINTS DE CONTRÔLE PORTANT SUR :

- Les équipements et les aménagements (surfaces, équipement de confort, état et propreté...)
- Les services aux clients (information client, langues parlées...)
- L'accessibilité et le développement durable (tri sélectif, mesures de réduction de consommation d'énergie...)

### PROCEDURE ADMINISTRATIVE

1/ Sur demande, l'évaluateur adresse un dossier de classement\* comprenant : la note d'information sur le classement et le bulletin de demande de classement + le document CERFA de demande de classement de meublé de tourisme + les critères de classement.

\*téléchargeable depuis la rubrique « Classement meubles » du site [www.gites-bretagne-sud.fr](http://www.gites-bretagne-sud.fr)

2/ Compléter et retourner : le document CERFA + le bulletin de demande de classement meublé de tourisme + le règlement de la visite + l'état descriptif du meublé (avec plan intérieur avec surface par pièce).

3/ L'évaluateur (Nathalie LE SQUER, référente ou Geneviève HEMERY, suppléante) propose une date de visite sous 3 mois maximum à réception du dossier complet

4/ L'évaluateur réalise la visite de contrôle sur site, en présence du propriétaire ou du mandataire. La visite de contrôle est valable 3 mois.

5/ L'évaluateur transmet au propriétaire, sous 1 mois, par mail et par courrier : le document CERFA + le rapport de contrôle + la grille de contrôle + la proposition de décision de classement.

6/ En cas de désaccord avec le résultat de la visite de contrôle, le propriétaire porte réclamation à l'évaluateur (Nathalie LE SQUER ou Geneviève HEMERY) dans un délai de 15 jours, par courrier recommandé avec accusé réception. La réclamation doit comporter les coordonnées complètes du propriétaire, l'adresse du meuble, la date de visite et le motif précis de la réclamation. Une réponse écrite est adressée sous 30 jours maximum. Si une nouvelle visite s'avère nécessaire, elle est gratuite et réalisée dans un délai de 2 mois par la référente ou la suppléante.

7/ L'organisme évaluateur transmet régulièrement à Loire-Atlantique Tourisme (ADRT) la liste des nouveaux meubles de tourisme classés.

## POURQUOI CLASSER SON HEBERGEMENT EN MEUBLÉ DE TOURISME ?

### REDUIRE SON IMPOT SUR LE REVENU

Lorsqu'un hébergement est classé « meublé de tourisme », et que le propriétaire relève du régime micro BIC, le revenu imposable s'élève à 29% du chiffre d'affaire brut au lieu de 50% pour les autres meubles.

12,1% du revenu imposable est à ajouter au titre des contributions sociales.

### UNE MEILLEURE PROMOTION DE SON HEBERGEMENT

Votre hébergement pourra figurer dans les brochures et sites internet des offices de tourisme (bien souvent les hébergements non classés « meubles de tourisme » n'y figurent plus). Les hébergements classés sont toujours mieux positionnés et figureront sur le site internet national d'Atout France [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr)

### UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE PAR LES CLIENTS

Pour les clients, le classement de votre hébergement en « meublé de tourisme » sera l'assurance d'un niveau de qualité et d'une certification reconnue, dans un contexte national concurrentiel fort.

## L'INTERVENTION DU SERVICE « EXPERT » DES GÎTES DE FRANCE

Possibilité d'intervention isolée (1 hébergement) et d'intervention groupée (plusieurs hébergements) sur la même commune.

Déplacement sur site et gestion administrative pour une demande de classement de votre hébergement en « meublé de tourisme – nouvelles normes ».

- **INTERVENTION ISOLEE** : 150 euros par hébergement
- **INTERVENTION GROUPEE** : 100 euros par hébergement, à partir de 4 visites de meubles situés sur la même commune.



## DEMANDE DE CLASSEMENT MEUBLÉ DE TOURISME

### VISITE ISOLÉE (1 hébergement)

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

demande une visite de classement pour le meublé  
situé à : \_\_\_\_\_

Adresse du meublé : \_\_\_\_\_

Superficie des pièces de jour (salon, salle à manger, cuisine) : \_\_\_\_\_

Superficie de chaque chambre : \_\_\_\_\_

Et je joins un chèque de 150 € à l'ordre des « Gîtes de  
France de Loire-Atlantique »

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### VISITE GROUPEE

(à partir de 4 hébergements sur la même commune)

Nom / Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
E-mail : \_\_\_\_\_

demande une visite de classement pour le meublé  
situé à : \_\_\_\_\_

Adresse du meublé : \_\_\_\_\_

Superficie des pièces de jour (salon, salle à manger, cuisine) : \_\_\_\_\_

Superficie de chaque chambre : \_\_\_\_\_

Et je joins un chèque de 100 € à l'ordre des « Gîtes de  
France de Loire-Atlantique »

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

**BULLETIN A RENVoyer A :**

**Gîtes de France de Loire-Atlantique  
Service "Experts"  
9 rue Alessandro Volta - Bâtiment F6  
44481 CARQUEFOU Cedex**

Les informations collectées à l'occasion de votre commande sont nécessaires à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

